

Beauvais, le 6 décembre 2019

L'Inspectrice d'académie,  
Directrice Académique des Services de  
l'Éducation Nationale de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et  
professeurs des écoles

S/c de Mesdames et Messieurs les  
directeurs d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les  
Inspecteurs de l'Éducation nationale

**Secrétariat Général**

Dossier suivi par :  
Nathalie BUÉE

Réf. :  
NB / n° 133 / 2019-2020

Tél. : 03.44.06.45.26  
Fax : 03.44.48.67.25  
Mél : [ien60.beauvais1@ac-amiens.fr](mailto:ien60.beauvais1@ac-amiens.fr)

22, avenue Victor Hugo  
60025 BEAUVAIS CEDEX

Horaires d'accueil du public  
et d'accueil téléphonique :  
- du lundi au vendredi :  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à  
17h30

**Objet** : grève du 10/12/19 - déclaration préalable

**Réf.** : - Loi n° 83-634 du 13/07/1983  
- Loi n° 2008-790 du 20/08/2008  
- Circulaires départementales du 30/09/2008

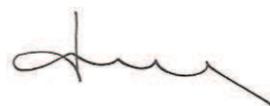
En application des textes cités en références et consécutivement à l'annonce d'un mouvement de grève pour le mardi 10 décembre 2019, j'invite les personnels ayant l'intention de prendre part à ce mouvement à effectuer une déclaration préalable d'intention de grève auprès de l'IEN de la circonscription où ils exercent ce jour précis.

Cette déclaration doit parvenir à l'Inspecteur **avant le vendredi 6 décembre 2019 - minuit** (délai de rigueur, permettant d'organiser le service minimum d'accueil).

Vous avez la possibilité de faire parvenir ce document par l'une des quatre voies suivantes :

- par voie postale - Vous veillerez à poster votre courrier suffisamment tôt de façon qu'il soit distribué au plus tard le lundi. Dans ce contexte, le cachet postal ne peut faire foi.
- par fax à la circonscription.
- par dépôt au secrétariat ou dans la boîte aux lettres de la circonscription avant le vendredi 6 décembre 2019 - minuit.
- par mail.

Je vous rappelle, à toutes fins utiles, que la déclaration préalable d'intention de grève est inscrite dans la loi.



Emmanuelle COMPAGNON  
Inspectrice d'académie - DASEN

Réf. : - Loi n° 83-634 du 13/07/1983  
- Loi n° 2008-790 du 20/08/2008  
- Circulaires départementales du 30/09/2008

Mouvement de grève du  
10/12/2019

Secrétariat Général

***Cette déclaration préalable d'intention doit parvenir à l'IEN de votre circonscription avant le vendredi 6 décembre 2019 - minuit (par courrier déposé, par fax ou par mèl)***

Tél. : 03.44.06.45.26  
Fax : 03.44.48.67.25  
Mèl : [ien60.beauvais1@ac-amiens.fr](mailto:ien60.beauvais1@ac-amiens.fr)

Je, soussigné, (Nom) ....., (Prénom).....

22, avenue Victor Hugo  
60025 BEAUVAIS CEDEX

Affectation : ..... RNE : 060\_ \_ \_ \_ \_

Horaires d'accueil du public  
et d'accueil téléphonique :  
- du lundi au vendredi :  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à  
17h30

déclare par la présente mon intention de prendre part au mouvement de grève  
annoncé pour le ...../...../.....

J'ai pris note que cette déclaration préalable d'intention n'engage pas définitivement  
ma participation à la grève.

Fait à ....., le .....

Signature